



**Cabinet du Préfet**

Service régional et départemental de la communication interministérielle

Dijon, le 16 novembre 2019

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE M. BERNARD SCHMELTZ,  
PRÉFET DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE,  
PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR**

Au vu de nombreux appels à manifester sur les réseaux sociaux, il est vraisemblable qu'une manifestation non déclarée pourrait accueillir à Dijon ce samedi 16 novembre plusieurs centaines de personnes, dont un certain nombre de casseurs déterminés à commettre des violences à l'encontre des biens ou des forces de l'ordre.

Par conséquent, le préfet, comme cela a été le cas dans les derniers mois, a décidé de prendre un arrêté d'interdiction de toute manifestation non déclarée dans l'hyper-centre dijonnais, et notamment entre les places Darcy et de la République, sur la rue de la Liberté, la place de la Libération, la rue de la Préfecture, la place de la Banque et leurs abords.

Les contrevenants s'exposent à une contravention de 4<sup>e</sup> classe, d'un montant de 135 euros, ainsi que, s'ils se maintiennent après sommations de se disperser, aux poursuites prévues pour le délit d'attroupement, qui est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Les personnes se trouvant à proximité d'individus violents sont invitées à s'en tenir à l'écart afin de ne pas gêner l'action des forces de police.